Département de l'AIN Canton de CHATILLON S/CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS **2021-01-03**	**ANNEE 2021** *Objet* : **Changement fournisseur gaz**

Le vingt huit janvier deux mille vingt et un,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Franck CALAS, Maire.

Présents : MM. Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Philippe MABRU, Frédéric MARTINEZ, Emilie PAULE, Camille PERRAUD, Christophe POULAIN, Alexandre QUILLIEN, Didier REY, Jocelyne ROLLET, Thomas VANNIER *formant la majorité des membres en exercice*

Excusés *:* Thierry CHABANON, Marie-Laure KNEPPERT (donne pouvoir à Didier REY), Magali ROBERT (donne pouvoir à Camille PERRAUD).

Secrétaire de séance élue : Camille PERRAUD

Date convocation : 23 Janvier 2021
Membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14

***

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il avait été évoqué lors des deux derniers conseils la possibilité de changer de fournisseur de gaz.
Une proposition faite par ANTARGAZ a été reçue et proposait les 3 options différentes :

- pour 9 ans d'engagement prix de 890 € HT la tonne (garanti 2 ans au-delà une remise commerciale de 300 € la tonne livrée). Abonnement annuel 130 €.
- pour 6 ans d'engagement prix de 920 € HT la tonne (garanti 2 ans au-delà une remise commerciale de 200 € la tonne livrée). Abonnement annuel 130 €.
- pour 3 ans d'engagement prix de 950 € HT la tonne (garanti 1 an au-delà une remise commerciale de 100 € la tonne livrée). Abonnement annuel 180 €.

Possibilité de mettre une cuve enterrée ou aérienne sans frais, de choisir entre trois modes de livraisons gratuites (sur appel du client, à l'initiative du fournisseur, mise en place de la télémétrie alerte de remplissage automatique – offerte), prise en charge complète de leur part pour gérer la partie administrative.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur le choix de la durée d'engagement et sur les cuves concernées (la commune possède deux cuves une pour la bibliothèque et une pour le logement communal).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'opter pour la proposition d'une durée d'engagement de 6 ans au prix de 920€ HT la tonne (garanti 2 ans au –delà une remise commerciale de 200 € la tonne livrée et un abonnement annuel au prix de 130 € ; Seule la cuve de la bibliothèque sera concernée pour l'instant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce changement de fournisseur de gaz.

Ainsi fait et délibéré, le 28 janvier 2021.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Franck CALAS

accusé de réception sur l'acte : D_2021_01_03, télétransmis par Jennyfer VERRIER.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 001-210102521-20210128-D_2021_01_03-DE.
Informations sur l'acte
Numero : D_2021_01_03
Objet : Changement fournisseur gaz
Date de décision : 28/01/2021
Date de transmission : 04/02/2021
Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.10. Divers